

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Mélange de solvants

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00678

Page 1 de 21

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Mélange de solvants

UFI: TU32-E3X0-C00S-YFE4

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Réactifs et produits chimiques de laboratoire  
À des fins de laboratoire et d'analyse uniquement.

##### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda  
Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º  
Lieu: P-4050-320 Porto  
Téléphone: +351 226002917  
E-mail: info@analytichem.com  
Interlocuteur: SDS service department  
E-mail: SDS@analytichem.com  
Internet: www.analytichem.com  
Service responsable: SDS service department

##### Renseignements concernant le fabricant/fournisseur

Société: AnalytiChem GmbH  
Rue: Stempelstraße 6  
Lieu: D-47167 Duisburg  
Téléphone: 0203/5194-0  
E-mail: info@analytichem.de  
Interlocuteur: SDS service department  
E-mail: SDS@analytichem.com  
Internet: www.analytichem.de  
Service responsable:  
EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem, Belgium, +32 50 28 83 20  
EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg, Germany, +49 203 51 94 – 200  
EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848  
UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester, OX26 4XB, England, +44 1869 355 500  
USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States, +1 800-244-8378  
Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X 4B6, Canada, +1 514-457-0701  
Australia: ORE Research & Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)  
/ +33 9 75 18 14 07 (CHEMTRAC)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Mélange de solvants**

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00678

Page 2 de 21

**Information supplémentaire**

Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3; H226  
Carc. 2; H351  
Skin Irrit. 2; H315  
Eye Dam. 1; H318  
STOT SE 3; H335 H336  
STOT RE 2; H373  
Asp. Tox. 1; H304  
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Hydrocarbures, C9, aromatiques (solvesso 100)  
xylène (mix)  
butanol  
1-propanol  
4-méthylpentan-2-one

**Mention** Danger  
**d'avertissement:**

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Mélange de solvants**

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00678

Page 3 de 21

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P331 NE PAS faire vomir.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**2.3. Autres dangers**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants pertinents**

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
	Hydrocarbures, C9, aromatiques (solvesso 100)			
	20 - < 25 %			
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H335 H336 H304 H411 EUH066			
	20 - < 25 %			
	xylène (mix)			
	905-588-0	601-022-00-9	01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304 H412			
71-36-3	butanol			
	200-751-6	603-004-00-6	01-2119484630-38	
	15 - < 20 %			
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, STOT SE 3; H226 H302 H315 H318 H335 H336			
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol			
	203-539-1	603-064-00-3	01-2119457435-35	
	15 - < 20 %			
71-23-8	1-propanol			
	200-746-9	603-003-00-0	01-2119486761-29	
	15 - < 20 %			
	Flam. Liq. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H225 H318 H336			
108-10-1	4-méthylpentan-2-one			
	203-550-1	606-004-00-4	01-2119473980-30	
	1 - < 5 %			
	Flam. Liq. 2, Carc. 2, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H351 H332 H319 H336 EUH066			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Mélange de solvants

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00678

Page 4 de 21

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
	Hydrocarbures, C9, aromatiques (solvesso 100)		
	dermique: DL50 = > 3160 mg/kg		
	905-588-0	xylène (mix)	20 - < 25 %
	par inhalation: CL50 = 6700 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 12126 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3523 mg/kg		
71-36-3	200-751-6	butanol	15 - < 20 %
	dermique: DL50 = ca. 3430 mg/kg; par voie orale: DL50 = ca. 2292 mg/kg		
107-98-2	203-539-1	1-méthoxy-2-propanol	15 - < 20 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4277 mg/kg		
71-23-8	200-746-9	1-propanol	15 - < 20 %
	dermique: DL50 = 4032 mg/kg; par voie orale: DL50 = ca. 8000 mg/kg		
108-10-1	203-550-1	4-méthylpentan-2-one	1 - < 5 %
	par inhalation: ATE 11 mg/l (vapeurs)		

#### Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

##### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Appeler immédiatement un médecin.

##### Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

##### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologue.

Protéger l'oeil non blessé.

##### Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Mélange de solvants

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00678

Page 5 de 21

#### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étaient sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Veiller au retour de flamme.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Remarques générales

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

##### Pour les non-sécuristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

##### Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Danger d'explosion

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

##### Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Mélange de solvants

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00678

Page 6 de 21

#### Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

#### Préventions des incendies et explosion

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

#### Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### Conseils pour le stockage en commun

exigences nationales

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Mélange de solvants

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00678

Page 7 de 21

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
107-98-2	1-Méthoxy-2-propanol	50 100	188 375		VME (8 h) VLE (15 min)	
71-36-3	Alcool n-butylque	50	150		VLE (15 min)	
71-23-8	Alcool n-propylque	200	500		VME (8 h)	
108-10-1	Méthylisobutylcétone	20 50	83 208		VME (8 h) VLE (15 min)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50 100	221 442		VME (8 h) VLE (15 min)	

#### Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

Nº CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
1330-20-7	Xylènes (mélange d'isomères)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste
108-10-1	4-Méthyl-2-Pentanone; Méthylisobutylcétone	Méthylisobutylcéline	2 mg/l	Urine	en fin de poste

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Mélange de solvants

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00678

Page 8 de 21

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
	Hydrocarbures, C9, aromatiques (solvesso 100)			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	32 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	11 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	11 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	150 mg/m³
	xylène (mix)			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	221 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	442 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	221 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	442 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	212 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	65,3 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	260 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	65,3 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	260 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	125 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	12,5 mg/kg p.c./jour
71-36-3	butanol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	310 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	55,357 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	155 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	3,125 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	1,562 mg/kg p.c./jour
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	369 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	553,5 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	553,5 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	183 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	43,9 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	78 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	33 mg/kg p.c./jour
71-23-8	1-propanol			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	136 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	80 mg/m³

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Mélange de solvants**

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00678

Page 9 de 21

Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	1036 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	81 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	61 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	268 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	1723 mg/m <sup>3</sup>
108-10-1	4-méthylpentan-2-one		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	83 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	208 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	83 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	208 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	11,8 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	14,7 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	155,2 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	14,7 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	155,2 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	4,2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	4,2 mg/kg p.c./jour

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Mélange de solvants

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00678

Page 10 de 21

#### Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation	
Milieu environnemental		Valeur
	xylène (mix)	
Eau douce		0,327 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,327 mg/l
Eau de mer		0,327 mg/l
Sédiment d'eau douce		12,46 mg/kg
Sédiment marin		12,46 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		6,58 mg/l
Sol		2,31 mg/kg
71-36-3	butanol	
Eau douce		0,082 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		2,25 mg/l
Eau de mer		0,008 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,324 mg/kg
Sédiment marin		0,032 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2476 mg/l
Sol		0,017 mg/kg
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	
Eau douce		10 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		100 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		52,3 mg/kg
Sédiment marin		5,2 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		4,59 mg/kg
71-23-8	1-propanol	
Eau douce		6,83 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		10 mg/l
Eau de mer		0,683 mg/l
Sédiment d'eau douce		27,5 mg/kg
Sédiment marin		2,75 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		96 mg/l
Sol		1,49 mg/kg
108-10-1	4-méthylpentan-2-one	
Eau douce		0,6 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1,5 mg/l
Eau de mer		0,06 mg/l
Sédiment d'eau douce		8,27 mg/kg
Sédiment marin		0,83 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		27,5 mg/l
Sol		1,3 mg/kg

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Mélange de solvants

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00678

Page 11 de 21

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### **Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

##### **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

##### **Protection des yeux/du visage**

I lunettes à coques

Écran de protection du visage

##### **Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains: Aucune donnée disponible

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 890 Vitoject®

Matériel recommandé: FKM (caoutchouc fluoré) 0,7 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 32 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

##### **Protection de la peau**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

##### **Protection respiratoire**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

##### **Protection contre les risques thermiques**

Aucune donnée disponible

##### **Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Danger d'explosion

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Mélange de solvants**

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00678

Page 12 de 21

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	limpide
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>35 °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	>23 °C
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants	
Aucune donnée disponible	
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	~0,836 g/cm³
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique****Dangers d'explosion**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étaisent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

**Combustion entretenue:**

Aucune donnée disponible

**Température d'inflammation spontanée**solide:  
gaz:  
Aucune donnée disponible**Propriétés comburantes**

Aucune donnée disponible

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Épreuve de séparation du solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides:	Aucune donnée disponible
Point de sublimation:	Aucune donnée disponible
Point de ramollissement:	Aucune donnée disponible
Point d'écoulement:	Aucune donnée disponible

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Mélange de solvants

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00678

Page 13 de 21

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agent oxydant

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières plastiques

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 5000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Mélange de solvants

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00678

Page 14 de 21

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
Hydrocarbures, C9, aromatiques (solvesso 100)					
	cutanée	DL50 mg/kg	> 3160 Lapin	Study report (1984)	OECD Guideline 402
xylène (mix)					
	orale	DL50 mg/kg	3523 Rat	Study report (1986)	EU Method B.1
	cutanée	DL50 mg/kg	12126 Lapin	Publication (1962)	Single dermal dose under occlusion follo
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	6700 Rat	Toxicol Appl Pharmacol 33:543-558. (1975)	EU Method B.2
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
71-36-3	butanol				
	orale	DL50 mg/kg	ca. 2292 Rat	Study report (1967)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	ca. 3430 Lapin	Study report (1951)	OECD Guideline 402
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol				
	orale	DL50 mg/kg	4277 Rat	Study report (1985)	EU Method B.1
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000 Rat	Study report (1985)	EU Method B.3
71-23-8	1-propanol				
	orale	DL50 mg/kg	ca. 8000 Rat	Study report (1975)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	4032 Lapin	Arch. ind. hyg. occupat. med. 10, 61-68.	OECD Guideline 402
108-10-1	4-méthylpentan-2-one				
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			

#### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de provoquer le cancer. (4-méthylpentan-2-one)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Mélange de solvants

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00678

Page 15 de 21

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (Hydrocarbures, C9, aromatiques (solvesso 100); xylène (mix))

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbures, C9, aromatiques (solvesso 100))

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
(xylène (mix))

#### Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

#### Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

#### Autres informations

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

#### Information supplémentaire

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Mélange de solvants

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00678

Page 16 de 21

Nº CAS	Substance	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
Hydrocarbures, C9, aromatiques (solvesso 100)							
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	7,9 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (2006)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	3,2 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1994)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	1,228	28 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)	The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	2,144	21 d	Daphnia magna	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)	The aquatic toxicity was estimated by a
xylène (mix)							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	8,4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Ecotoxicology and Environmental Safety.	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	4,9 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	Ecotoxicology and Environmental Safety.	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 3,4	48 h	Ceriodaphnia dubia	Ecotoxicology and Environmental Safety 3	other: US EPA 600/4-91-003
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	> 1,3	56 d	Oncorhynchus mykiss	Appl. Sci. Branch, Eng. Res. Cent. Denve	Fish were exposed in artificial streams
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	1,17	7 d	Ceriodaphnia dubia	Ecotoxicology and Environmental Safety 3	other: US EPA 600/4-91-003
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ( )	> 175	0,5 h	Boue activée	Research Journal WPCF 60(10) 1850-1856 (	OECD Guideline 209
71-36-3	butanol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1376	96 h	Pimephales promelas	Study report (1998)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	225 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1998)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1328	48 h	Daphnia magna	Study report (1998)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	4,1 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (1996)	OECD Guideline 211
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 < 10000 mg/l	> 4600 -	96 h	Leuciscus idus	Study report (1989)	other: DIN 38 412, part L15
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1986)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	21100 - 25900 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1981)	other: Environmental Sciences Research T

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Mélange de solvants

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00678

Page 17 de 21

71-23-8	1-propanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	4555	96 h	Pimephales promelas	Vol. 1, pp 3, 5-16, 65-68. Center for La
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	3644	48 h	Daphnia magna	Water Res 23: 495-499 (1989)
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	> 100	21 d	Daphnia magna	Study report (1997)
108-10-1	4-méthylpentan-2-one					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 179	96 h	Danio rerio	Study report (2010)
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 200	48 h	Daphnia magna	Study report (2009)
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	78 mg/l	21 d	Daphnia magna	Grey literature (1988)
						other: "Vorläufigen Testverfahrensvorsch

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
	xylène (mix)	3,2
71-36-3	butanol	10
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	< 1
71-23-8	1-propanol	1,6
108-10-1	4-méthylpentan-2-one	1,9

#### FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
	xylène (mix)	> 5,5 - < 12,2	Oncorhynchus mykiss	Appl. Sci. Branch, E
71-36-3	butanol	3,16		QSAR (2017)
71-23-8	1-propanol	0,88		Unpublished calculat

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour le mélange.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Mélange de solvants

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00678

Page 18 de 21

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1993
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (1-propanol, xylène)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
Nº danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

### Transport fluvial (ADN)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1993
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (1-propanol, xylène)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

### Transport maritime (IMDG)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1993
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (propan-1-ol, xylene)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Mélange de solvants**

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00678

Page 19 de 21

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

3

Dispositions spéciales:

223 274 955

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

EmS:

F-E, S-E

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 1993

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (propan-1-ol, xylene)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

3

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

3

Dispositions spéciales:

A3

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

10 L

Passenger LQ:

Y344

Quantité exceptée:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

355

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

60 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

366

IATA-Quantité maximale (cargo):

220 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR

Non

L'ENVIRONNEMENT:

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Indications relatives à la directive

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 8,15.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Mélange de solvants**

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00678

Page 20 de 21

**Abréviations et acronymes**

- Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie de danger 2  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4  
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration, catégorie de danger 1  
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1  
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2  
Carc. 2: Cancérogénicité, catégorie de danger 2  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3  
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 2  
Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Carc. 2; H351	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe, foie, reins, système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.

**Information supplémentaire**

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Mélange de solvants**

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00678

Page 21 de 21

Le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*